

# ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Intérieur

DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES  
DIRECTION DES FINANCES LOCALES

N° : F/P2061883

Date : 12/06/2018

## AUTORISATION DE PROGRAMME

Portant ouverture d'une recette et d'un crédit supplémentaire au budget de  
la Commune de: TAN TAN  
la Province de: TAN-TAN  
(Gestion 2018)

### Le MINISTRE DE L'INTERIEUR

Vu le Dahir n° 1.15.85 du 20 Ramadan 1436 (07 juillet 2015) portant promulgation de la loi n° 113.14 relative aux communes;

Vu le Décret n° 02.17.451 du 04 rabii I 1439 (23 novembre 2017) portant règlement de la comptabilité des communes et des établissements de coopération intercommunale

A la demande de l'ordonnateur du budget de la Commune de: TAN TAN

#### - DECIDE -

ARTICLE PREMIER: Il est ouvert au budget de la Commune de: TAN TAN pour la gestion 2018 un crédit d'engagement de UN MILLION HUIT CENTS MILLE de dirhams (1,800,000.00 dhs) pour la réalisation des investissements ci-après:

Code budgétaire			Rubrique et nature des travaux	Crédit d'engagement	Crédit de paiement
Chap.	Art.	Parg.			
10	12	10/16	Achat de matériel des fêtes et de pavoisement.	300,000.00 dhs	0.00 dhs
10	12	10/16	Achat de motifs lumineux multicolores.	500,000.00 dhs	0.00 dhs
10	14	11	Travaux de signalisation horizontale des voies.	300,000.00 dhs	0.00 dhs
10	12	10/13	Achat de matériel de signalisation routière.	200,000.00 dhs	0.00 dhs
30	21	30/31	Travaux d'aménagement des voies (peintures des bordures).	200,000.00 dhs	0.00 dhs
10	12	20/24	Acquisition de matériel électrique et électronique.	300,000.00 dhs	0.00 dhs
Total				1,800,000.00 dhs	0.00 dhs

ARTICLE DEUX : Les crédits de paiement pour la consolidation des crédits d'engagement visés à l'article premier seront engagés sur une recette d'égale importance à inscrire à la deuxième partie du budget sous la rubrique ci-après:

Chap.50 - Art.20 - Parag.10 : **Part dans le produit de la TVA (Dotations spéciales d'Equipement)**

ARTICLE TROIS: L'Ordonnateur du budget de la Commune de: TAN TAN et le trésorier intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente autorisation.

**POUR AMPLIATION**

RABAT, LE 19 JUIN 2018  
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

